



Comment le projet d'orientation est-il travaillé au collège ?

Réseau IPI CRA

Le 04/06/2019

Le parcours avenir

Le parcours Avenir est conçu pour permettre à chaque élève de la classe de 6^{ème} à la classe de terminale de construire son parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.

Objectifs du parcours avenir (de la 6ème à la terminale)

- Comprendre le monde économique et professionnel ainsi que la diversité des métiers et des formations
- Développer son sens de l'engagement et de l'initiative
- Elaborer son projet d'orientation et professionnel

Mise en œuvre du parcours avenir

- Des actions de découverte (visites d'entreprise, forums, conférences et débats)
- Des interventions de sensibilisation ou de formation (interventions de chefs d'entreprise ou de professionnels dans les classes dans le cadre de projets pédagogiques)
- Des actions d'immersion en milieu professionnel (classe en entreprise, stages)
- Des projets accompagnés (mini-entreprises, reportages sur des métiers)



« Au cours de sa scolarité, l'élève doit *a minima* :

- avoir visité une entreprise,
- rencontré un professionnel (exemple : venue d'un professionnel d'un secteur dans l'établissement pour parler de son métier),
- participé à un projet (exemple : projet de mini-entreprise),
- effectué un stage en classe de troisième. »

Des obstacles en terme de pratiques

- Difficulté à mettre en œuvre ce programme : nécessite une organisation au niveau de l'établissement
- Malgré la démarche induite par le socle, difficulté à entrer dans des logiques moins scolaires :

Exemples de compétences du socle : *Participer avec pertinence (en adoptant les règles usuelles de la conversation ; en restant dans le propos) à un échange (cycle 2)*
(Se) repérer et (se) déplacer en utilisant des repères et des représentations.

Procédures d'affectation en filières professionnelles des élèves en situation de handicap

Les filières professionnelles sont contingentées

- Affectation prioritaire des élèves en situation de handicap
- Vigilance sur le nombre d'élèves en situation de handicap par formation

Une commission affecte les élèves en fonction de la validité de leur projet

Mise à l'épreuve du projet et souplesse

- L'institution exige que le projet soit mis à l'épreuve pour le valider : nécessité d'immersions ou d'entretiens (et des stages en milieu professionnel), prise en compte des retours : SANS IMMERSION OU ENTRETIEN LE JEUNE NE PEUT ETRE AFFECTE
- L'institution exige de la souplesse : NE SONT AFFECTES QUE LES JEUNES QUI ONT FAIT PLUSIEURS VŒUX D'ORIENTATION

L'évaluation du projet ne porte pas sur les compétences scolaires

- Les enseignants des lycées pro donnent un avis sur la possibilité d'intégration du jeune dans la formation, sa capacité de suivre les consignes et la formation et la possibilité de le qualifier au vu de ses aptitudes et limitations.
- Le coordonnateur d'Ulis Pro donne un avis sur les compétences transversales : aptitudes à être autonome dans ses déplacements, à gérer son emploi du temps, à s'adapter au lieu de formation et au volume horaire, à s'appropriier les aides, à communiquer avec l'adulte et les pairs, à s'intégrer dans l'établissement, à faire preuve d'habileté gestuelle.

Regards croisés

Une fiche de synthèse est élaborée qui rend compte :

- Les compétences du socle commun de compétences, de connaissances et de culture.
- Les bilans d'immersion dans les formations et les ULIS pro
- Une synthèse des stages
- Des compte rendus des entretiens avec les équipes des lycées

Au sein de l'ASH : formation des personnels

- Un groupe de travail de coordonnateurs d'ULIS sur l'insertion professionnelle : élaboration en cours d'un référentiel de compétences professionnelles
- Un séminaire de formation (enseignant, psychologues de l'Education Nationale) sur l'orientation le 19 et 20 novembre, mis en œuvre par un groupe de travail de coordonnateurs d'ULIS

Outils

- Un site sur l'accompagnement du lycéen avec TSA

<http://www.guidelyceetsa.site.ac-strasbourg.fr/>

- Un livret d'accompagnement pour les stages en entreprise du collégien

<http://www.circ-ienash67.ac-strasbourg.fr/troubles/tsa-autisme/ressources-pour-soutenir-lamenagement-du-parcours-scolaire-de-leleve/>

En partenariat, bientôt....

- Avec le CRA, en 2019-2020, lancement d'un groupe de travail et de réflexion sur l'orientation scolaire et professionnelle et l'inclusion des élèves avec TSA.

Si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez joindre

Fabienne Vansteelant, fabienne.vansteelant@ch-epsan.fr

ou Elodie Politanski, elodie.politanski@ac-strasbourg.fr

Coordonnées

Elodie Politanski, Conseillère pédagogique à l'ASH,
DSDEN du Bas-Rhin, 65 av de la Forêt Noire, 6700 Strasbourg

Tél: 03 88 45 92 30

elodie.politanski@ac-strasbourg.fr